



Service Prévention  
ZAC du Porche  
18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS  
Tél. : 02.48.50.94.34  
www.cdg18.fr

**Le Président du Centre de Gestion du  
Cher**

à

**Mesdames et Messieurs  
Les Maires et Présidents  
Des collectivités affiliées**

Plaimpied-Givaudins, le 26 mars 2026

Formation Assistants de Prévention  
Service Prévention

Mesdames et Messieurs, les Maires et Présidents,

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié impose **la présence d'un Assistant de Prévention** à toute collectivité quelle que soit sa taille et le nombre d'agents qui la compose.

Cette mission a pour but **d'assister et de conseiller** l'autorité territoriale ainsi que tous les agents sur les questions relatives à l'amélioration des conditions de travail.

Ces agents doivent obligatoirement suivre une formation qui a pour objectif de sensibiliser, de guider et de fournir les outils nécessaires à la bonne mise en place de votre démarche de prévention. Vous trouverez en annexe un document récapitulatif ainsi qu'une fiche d'inscription. Les agents ayant déjà suivi une formation initiale doivent obligatoirement être inscrits en formation annuelle continue.

Pour être efficaces, nous souhaiterions recevoir votre **fiche d'inscription avant le lundi 4 mai 2026** pour pouvoir finaliser tous les groupes.

Naturellement, les élus peuvent assister gratuitement à cette formation afin de mieux appréhender les problématiques de sécurité et santé au travail de leurs agents.

Pour information, le coût de ces formations est de 82 € par jour, repas compris.

Vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription à nous retourner complétée.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, les Maires et Présidents, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le Président,**

  
**Pierre DUCASTEL**



# FORMATION ASSISTANT DE PRÉVENTION

## FICHE D'INSCRIPTION 2026



COLLECTIVITE\* :

Assistant de prévention\* :

Service / FONCTION :

*\*Informations obligatoires*

Vous souhaitez vous inscrire en :

Formation initiale (5 jours) :

✓ 27, 28 et 29 mai - 18 et 19 juin 2026

Formation continue (2 jours) obligatoire après la formation initiale –

✓ 29 et 30 juin 2026

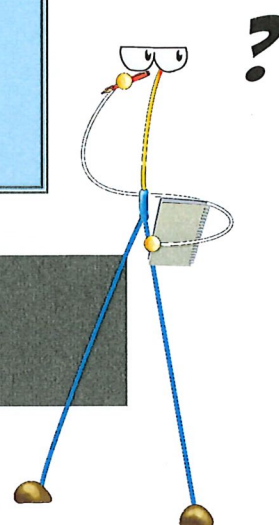
**Frais d'inscription (repas compris) : 82 € par journée de formation**

L'Autorité Territoriale  
*Signature*

L'Agent  
*Signature*

**A retourner au Centre de Gestion – ZAC du Porche – 18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS  
[prevention@cdg18.fr](mailto:prevention@cdg18.fr)**

# Memo ASSISTANT DE PREVENTION



L'Autorité Territoriale s'engage dans une démarche de prévention pour la collectivité.

Recherche d'un agent pour la mission d'Assistant de Prévention.

Inscription en formation initiale de cinq jours auprès du Centre de Gestion Et participation à cette formation.

Le Centre de Gestion envoie l'attestation de stage et un modèle d'arrêté à la collectivité.

La collectivité prend l'arrêté de nomination et transmet une copie au Centre de Gestion.

Un an après sa formation initiale, l'Assistant de Prévention doit être inscrit en formation continue de 2 jours et suivre cette formation.

Puis tous les ans, il doit suivre une formation continue sur un thème de son choix.

